



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2019-312 bis

Publié le 21 octobre 2019

SOMMAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER MANCHE EST – MER DU NORD

Arrêté n°153-2019 portant nomination des membres, avec voix délibérative, de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Boulogne-Calais - Port de Boulogne-sur-Mer

Arrêté n°154-2019 portant nomination des membres, avec voix délibérative, de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Boulogne-Calais - Port de Calais

DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES NORD

Arrêté modificatif de l'arrêté portant ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'agent(e)s d'exploitation principaux(ales) des travaux publics de l'Etat- Branche "routes et bases aériennes" au titre de 2019

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

Arrêté portant désignation des membres du conseil académique de l'éducation nationale dans l'académie de Lille



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction Interrégionale de la Mer Manche Est-mer du Nord

Le Havre, le 18 octobre 2019

Service du Contrôle des Activités Maritimes

Le préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord,
Officier de la légion d'honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

ARRÊTÉ n° 153 / 2019

Portant nomination des membres, avec voix délibérative, de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Boulogne-Calais - Port de Boulogne-sur-Mer -

- VU** le code des transports ;
- VU** le code des ports maritimes ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret 2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 5 juin 2000 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement des assemblées commerciales ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 123-R-2001 modifié du 11 septembre 2001 portant règlement local de la station de pilotage de Boulogne - Calais ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 20 mai 2019 du préfet de la région Hauts-de-France portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord ;
- VU** la décision directoriale n° 754 / 2019 du 22 août 2019 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;
- SUR** proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais ;

ARRÊTE :

Article 1 : A compter du 1^{er} novembre 2019, les membres délibérants de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Boulogne-Calais, Port de Boulogne-sur-Mer, sont nommés ou renouvelés pour 3 (trois) ans dans les conditions suivantes :

a) Représentant les armateurs :

titulaire : M. Xavier LEDUC
suppléant : M. Bruno LEDUC
titulaire : M. Freddy WYNANTS
suppléant : M. Thomas COSYNS

b) Représentant les usagers du port :

titulaire : M. Claude PHILIPPE
suppléant : M. Julien MESNIL
titulaire : M. Vincent BERNARD
suppléant : M. Daniel SECQUEPEE

c) Représentant le conseil régional et la direction des ports :

titulaire : Mme Virginie HURTEVENT
suppléant : M. Patrick DECORY
titulaire : non pourvu
suppléant : non pourvu

d) Représentant le concessionnaire principal de l'outillage du port :

titulaire : M. Alain CAILLEZ
suppléant : M. Pascal LENEL

e) Représentant la station de pilotage de Boulogne-Calais :

titulaire : M. Thierry LELU
suppléant : M. Benoît DUMEZ
titulaire : M. Philippe FISCHER
suppléant : M. Benoît DUMEZ

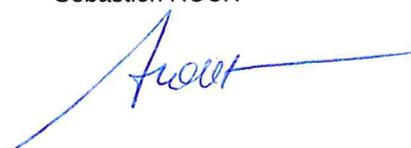
Article 2 : Cette assemblée est chargée de donner un avis motivé sur les aspects économiques du pilotage, notamment sur les conditions de service et les tarifs.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n° 117 / 2016 du 14 novembre 2016 portant nomination des membres, avec voix délibérative, de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Boulogne-sur-Mer, est abrogé.

Article 4 : Le directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

pour le préfet de la région Hauts-de-France et par subdélégation,

L'adjoint au directeur interrégional
de la mer Manche Est – mer du Nord
Sébastien ROUX



Copies à :
DGITM/DST/PTF2
Préfecture-SGAR Hauts-de-France
DDTM 62 / DML
Membres de l'assemblée
Dossier SCAM



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction Interrégionale de la Mer Manche Est-mer du Nord

Le Havre, le 18 octobre 2019

Service du Contrôle des Activités Maritimes

Le préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord,
Officier de la légion d'honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

ARRÊTÉ n° 154 / 2019

Portant nomination des membres, avec voix délibérative, de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Boulogne-Calais - Port de Calais -

- VU** le code des transports ;
- VU** le code des ports maritimes ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret 2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 5 juin 2000 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement des assemblées commerciales ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 123-R-2001 modifié du 11 septembre 2001 portant règlement local de la station de pilotage de Boulogne - Calais ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 20 mai 2019 du préfet de la région Hauts-de-France portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord ;
- VU** la décision directoriale n° 754 / 2019 du 22 août 2019 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;
- SUR** proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais ;

ARRÊTE :

Article 1 : A compter du 1^{er} novembre 2019, les membres délibérants de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Boulogne-Calais, Port de Calais, sont nommés ou renouvelés pour 3 (trois) ans dans les conditions suivantes :

a) Représentant les armateurs :

titulaire : M. Pascal DEVAUX
suppléant : M. François LONGUET
titulaire : Mme Delphine BLANQUART
suppléant : M. Christophe LUNEL

b) Représentant les usagers du port :

titulaire : M. Jean-Louis FOISSEY
suppléant : M. Antoine RAVISSE
titulaire : M. Antoine RAVISSE
suppléant : M. Enrico FRAZETTA

c) Représentant le conseil régional et la direction des ports :

titulaire : M. Patrick DECORY
suppléant : Mme Virginie HURTEVENT
titulaire : non pourvu
suppléant : non pourvu

d) Représentant le concessionnaire principal de l'outillage du port :

titulaire : M. Benoît ROCHER
suppléant : M. Pascal JOLY

e) Représentant la station de pilotage de Boulogne-Calais :

titulaire : M. Thierry LELU
suppléant : M. Benoît DUMEZ
titulaire : M. Philippe FISCHER
suppléant : M. Benoît DUMEZ

Article 2 : Cette assemblée est chargée de donner un avis motivé sur les aspects économiques du pilotage, notamment sur les conditions de service et les tarifs.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n° 118 / 2016 du 14 novembre 2016 portant nomination des membres, avec voix délibérative, de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Calais, est abrogé.

Article 4 : Le directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

pour le préfet de la région Hauts-de-France et par subdélégation,

L'adjoint au directeur interrégional
de la mer Manche Est – mer du Nord
Sébastien ROUX



Copies à :

DGITM/DST/PTF2
Préfecture-SGAR Hauts-de-France
DDTM 62 / DML
Membres de l'assemblée
Dossier SCAM



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

*Direction interdépartementale
des Routes Nord*

ARRÊTÉ MODIFICATIF

**autorisant l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement
d'agent(s) d'exploitation principaux(ales) des travaux publics de l'État,
Branche «routes - bases aériennes »
organisés par la Direction Interdépartementale des Routes Nord**

AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

Le Préfet coordonnateur des itinéraires routiers, Préfet du Nord, Préfet de la Région Hauts-de-France,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

Vu le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières

Vu l'arrêté du 30 mai 2017 fixant les modalités d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement dans le grade de chef d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'État

Vu le décret n° 2018-1148 du 14 décembre 2018 modifiant le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 mai 2016 portant délégation de signature à M. DELEBARRE, directeur interdépartemental des routes du Nord,

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2016 portant délégation de signature en matière de gestion du personnel,

Vu l'arrêté du 5 juin 2019 autorisant l'ouverture et fixant le nombre de postes offerts pour le recrutement par concours dans le grade d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État,

SUR proposition du directeur interdépartemental des routes Nord,

ARRÊTE

Article 1 :

Les postes sont répartis comme suit :

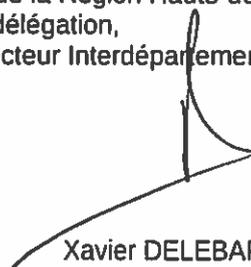
- Concours externe (4 postes) : Clermont – Amiens - Soissons – Arras
- Concours interne (2 postes) : Arras - Soissons

Article 2 : Les dispositions des autres articles restent inchangés.

Article 3 : Le Directeur Interdépartemental des Routes Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Hauts-de-France.

Fait à LILLE, le **18 OCT. 2019**

Le Préfet coordonnateur des itinéraires routiers,
Préfet du Nord,
Préfet de la Région Hauts-de-France,
et par délégation,
Le Directeur Interdépartemental des Routes Nord,



Xavier DELEBARRE



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Secrétariat général pour
les affaires régionales

Arrêté préfectoral portant désignation des membres du Conseil Académique de l'Education Nationale dans l'Académie de Lille

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'Education, et notamment ses articles L 234-1 et suivants ;

Vu le décret n° 91-106 du 25 janvier 1991 relatif à l'extension à l'enseignement supérieur de la composition et des attributions des conseils de l'éducation nationale dans les académies ;

Vu la circulaire n° 91-089 du 12 avril 1991 prise en application du décret n° 91-106 du 25 janvier 1991 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 20 juillet 2018 portant nomination de Madame Cécile DINDAR en qualité de secrétaire générale pour les affaires régionales des Hauts-de-France à compter du 10 août 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} août 2018 portant délégation de signature à Madame Cécile DINDAR, secrétaire générale pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

Sur propositions conjointes de la rectrice de l'académie de Lille et de la secrétaire générale pour les affaires régionales ;

ARRETE

Article 1er - Le conseil académique de l'éducation nationale dans l'académie de Lille est présidé par le préfet de région Hauts-de-France, préfet du Nord, ou le président du Conseil régional Hauts-de-France selon que les questions soumises aux délibérations du conseil sont de la compétence de l'Etat ou du Conseil régional.

En cas d'empêchement, ils sont suppléés respectivement par :

- le recteur de la région académique, recteur de l'académie de Lille ou, lorsque les questions examinées concernent l'enseignement agricole, le directeur de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt,

- le conseiller régional délégué par le président du conseil régional,

Ces suppléants ont la qualité de vice-présidents.

Article 2 : Les présidents et les vice-présidents sont membres de droit, ils ne participent pas au vote.

Article 3 : Le conseil comprend en outre :

I - 24 représentants de la région, des départements et des communes

1) 8 conseillers régionaux désignés par le Conseil régional

Titulaires	Suppléants
Madame Marie-Christine BOURGEOIS	Monsieur Olivier CAPRON
Monsieur Gérard PHILIPPE	Madame Odile CASIER
Monsieur Jean-Pierre BATAILLE	Madame Aurore COLSON
Madame Mady DORCHIES-BRILLON	Madame Marie DESMAZIERES
Madame Amel GACQUERRE	Madame Jean-Paul FONTAINE
Monsieur Grégory LELONG	Madame Nathalie GHEERBRANT
Madame Manoëlle MARTIN	Monsieur Sébastien HUYGHE
Monsieur Nesrédine RAMDANI	Monsieur Anthony JOUVENEL

2) 8 conseillers départementaux désignés par les Conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais

Pour le Conseil départemental du Nord

Titulaires	Suppléants
Madame Joëlle COTTENYE	Monsieur Luc MONNET
Madame Sylvie CLERC-CUVELIER	Monsieur Didier DRIEUX
Madame Sylvie LABADENS	Mme Geneviève MANNARINO
Madame Isabelle FERNANDEZ	Madame Alexandra LECHNER

Pour le Conseil départemental du Pas-de-Calais

Titulaires	Suppléants
Madame Pascale BURET-CHAUSSOY	Madame Mireille HINGREZ-CEREDA

Madame Blandine DRAIN
Madame Denise BOCQUILLET
Madame Florence BARBRY

Madame Sophie WAROT-LEMAIRE
Madame Maïté MASSART
Monsieur Michel PETIT

3) 7 maires ou conseillers municipaux désignés par les associations départementales du Nord et du Pas-de-Calais et un conseiller communautaire élu par les conseils de la métropole et des communautés urbaines de Lille, Dunkerque et Arras

MAIRES

Titulaires

Suppléants

Pour le Nord

Monsieur Jean-Claude FLINOIS
Monsieur Jean-Luc HALLE
Monsieur Frédéric BAILLOT
Monsieur Luc WAYMEL

Monsieur Philippe BAUDRIN
Monsieur Denis MICHALAK
Madame Béatrice DESCAMPS

Pour le Pas-de-Calais

Madame Françoise ROSSIGNOL
Monsieur Bernard BAUDE
Madame Nicole CHEVALIER

Monsieur Alain CHEVALIER
Monsieur Jean-Marc TELLIER
Monsieur Philippe LAGRANGE

LE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Titulaire

Suppléant

non communiqué

Madame Evelyne BEAUMONT

II- 24 membres représentant les personnels titulaires de l'Etat exerçant leurs fonctions dans les services administratifs et les établissements d'enseignement et de formation des premier et second degrés ainsi que les établissements publics d'enseignement supérieur

1) 15 représentants des personnels des services administratifs et des établissements scolaires dont un représentant au moins des personnels enseignants exerçant ses fonctions dans les classes post-baccalauréat des lycées

a) Confédération générale du travail - CGT Educ'action

Titulaire

Suppléant

Monsieur William ROGER

Madame Sonia BERRAMDANE

b) Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres- Action et Démocratie

Titulaire	Suppléant
Madame Sylvie VINSARD	Monsieur Georges LERUSTE

c) Union nationale des syndicats autonome - UNSA Education

Titulaires	Suppléants
Monsieur Nicolas PENIN	Monsieur Cédric BART
Monsieur Mohamed ATTIA	Madame Isabelle PHILIPPOT
Monsieur Jean-françois BALLAND	Monsieur Jean-marc CAZAUDUMEC
Monsieur Hubert FERARE	Monsieur Denis BRUYERES
Madame Betty GUILLAUME	Madame Nathalie GOKELAERE

d) Fédération Syndicale Unitaire - FSU

Titulaires	Suppléants
Madame Catherine PIECUCH	Monsieur Gilles SURPLIE
Monsieur Thierry QUETU	Madame Stéphanie RENAULT
Monsieur Marc BOULOGNE	Madame Tiphaine COLIN
Monsieur Bruno ROBIN	Monsieur Jack ALEMANY
Madame Véronique PRUVOT	Monsieur Vincent PERLOT

e) Fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle - Force ouvrière - FNEC-FP-FO

Titulaire	Suppléant
Monsieur Ali BENYAHIA	Madame Isabelle LORIOT

f) Syndicat national des lycées et collèges - Syndicat national des écoles - Syndicat des personnels de l'éducation nationale et l'enseignement supérieur et de la recherche - SNALC - SNE - SPLEN SUP

Titulaire	Suppléant
Monsieur Benoit THEUNIS	Madame Géraldine PERPELITZA

g) Syndicats généraux de l'éducation nationale - Confédération française démocratique du travail (SGEN-CFDT)

Titulaire	Suppléant
Madame Laetitia ARESU	Madame Laurence PIOTROWSKI

2) 4 représentants des personnels des établissements publics de l'enseignement supérieur

a) Syndicat national de l'enseignement supérieur -SNESUP - FSU

Titulaire	Suppléant
Madame Nathalie LEBRUN	Monsieur Jérôme BURESI

b) Syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche - SNPTES

Titulaire	Suppléant
Madame Delphine RICHER	Madame Nathalie FLOUQUET

c) SGEN-CFDT enseignement supérieur

Titulaire	Suppléant
Madame Marie-christine VERMELLE	Monsieur Eric NOEL

d) CGT FERC SUP

Titulaire	Suppléant
Monsieur Dominique SCHEERS	Monsieur Dominique SANCTORUM

3) 3 représentants des présidents d'universités et directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur

Titulaires	Suppléants
Madame Rose-Noëlle VANNIER directrice de l'école nationale supérieure de chimie de Lille (ENSCL)	Monsieur Hassane SADOK président de l'université du littoral et côte d'Opale
Monsieur Pasquale MAMMONE président de l'université d'Artois	Monsieur Abdelhakim ARTIBA président de l'université polytechnique Hauts-de-France
Monsieur Jean-Christophe CAMART président de l'université de Lille	Monsieur Emmanuel DUFLOS directeur de l'école centrale de Lille

4) 2 représentants des établissements d'enseignement et de formation agricole siégeant au comité régional de l'enseignement agricole

Titulaires	Suppléants
Monsieur Lahoucine BENAFQUIR Monsieur David ZBIERKSI	Monsieur Grégory BAILLY Monsieur Régis MARTINAGE

III - 24 membres représentant les usagers

1) 7 parents d'élèves et 3 étudiants

PARENTS D'ELEVES

a) Fédération des conseils des parents d'élèves - FCPE

Titulaires	Suppléants
Monsieur François PINCHEMEL Monsieur Sébastien KINDT Monsieur Jérôme KLUZA Madame Karine DUPUIS Madame Evelyne CREME	Madame Anne GOFFARD Madame Christelle SANDT Monsieur Jean LILI Madame Armande SEVERIN Monsieur Thomas CHATEAU

Monsieur Daniel LICTEVOUT

Madame Katherine OSBORNE

b) Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public - PEEP

Titulaire

Suppléant

Madame Marie-Françoise WITTRANT

Madame Delphine POULET

c) Union fédérale des associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public UFA - PEEP-AGRI

Titulaires

Suppléants

non communiqué

non communiqué

ETUDIANTS

a) Union nationale des étudiants de France - UNEF

Titulaire

Suppléant

Monsieur Ryan LEVEILLE

Madame Aïda DIAGNE

b) Bouge ton CROUS

Titulaire

Suppléant

Madame Juliette BOUILLLOT

Monsieur Wasiim GULABKHAN

c) Inter Asso Ton réseau étudiant

Titulaire

Suppléant

Monsieur Xavier GRUSON

Monsieur Romain GAUDY

2) Le Présidents du Conseil Economique et Social Régional du Nord Pas-de-Calais Picardie ou son représentant

Titulaire

Suppléant

Monsieur Laurent DEGROOTE

Madame Catherine DUCARNE

3) 6 représentants des organisations syndicales des salariés

a) Confédération générale du travail (CGT)

Titulaire

Suppléant

Monsieur David BONEL

non communiqué

b) Force Ouvrière (FO)

Titulaire

Suppléant

non communiqué

non communiqué

c) Confédération française démocratique du travail (CFDT)

Titulaire

Suppléant

Monsieur Christophe COURQUIN

Monsieur Jean-Marc BECOURT

d) Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)

Titulaire

Monsieur Yann COUTEL

Suppléant

Monsieur Yves-Michel BONTINCK

e) Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC)

Titulaire

Monsieur Laurent HARY

Suppléant

Monsieur Stéphane AVRIL

4) 6 représentants des organisations syndicales d'employeurs dont un représentant des exploitants agricoles

a) Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

Titulaires

Monsieur Arnaud LEFORT
Madame Monique MACKIW

Suppléant

Madame Fleur BATAILLIE

b) Union nationale des professions libérales (UNAPL)

Titulaire

non communiqué

Suppléant

non communiqué

c) Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)

Titulaire

Monsieur Hervé DIZY

Suppléant

Madame Véronique DAMIENS

d) Union professionnelle artisanale (UPA)

Titulaire

Monsieur Gabriel HOLLANDER

Suppléant

Madame Nadine CREBOUW

a) Représentant des exploitants agricoles

Titulaire

non communiqué

Suppléant

non communiqué

Article 4 : A l'initiative de l'un des présidents ou vice-présidents du conseil, peut être invitée à participer aux séances, à titre consultatif, toute personne dont la présence est utile.

Article 5 : La durée du mandat des membres du conseil de l'éducation nationale est de trois ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 6 : L'arrêté préfectoral du 25 avril 2016 modifié, nommant les membres dudit conseil est abrogé.

Article 7 : Le Préfet de la région Hauts-de-France, le secrétaire général pour les affaires régionales Hauts-de-France, le secrétaire général de la Préfecture du Nord, le recteur de l'académie de Lille et le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Nord et du Pas-de-Calais, et de la préfecture de la Région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **18 OCT. 2019**
Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale
pour les affaires régionales



Cécile DINDAR

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.